



ENQUÊTE SLS 2023


POURQUOI REpondre A L'ENQUÊTE ?

La réglementation impose aux bailleurs sociaux de recenser, chaque année, la situation familiale, les ressources et les activités professionnelles de leurs locataires par le biais de l'enquête SLS. Cette **enquête obligatoire** permet de déterminer **si vous êtes redevable ou non du Supplément de Loyer de Solidarité** exigible à compter du 1^{er} janvier 2023, et d'en calculer le montant, conformément à l'article L.441-9 du CCH.

QUAND REpondre A L'ENQUÊTE ?

A compter du **7 novembre 2022**, vous disposez d'un délai d'**un mois** pour y répondre et joindre les justificatifs obligatoires demandés, soit jusqu'au **7 décembre 2022 au plus tard**.

COMMENT REpondre A L'ENQUÊTE ?

 sur votre espace personnel moncompte.vallishabitat.fr

Vous n'êtes pas encore inscrit ?

N'attendez plus! C'est rapide, gratuit, intuitif, sécurisé et disponible 24h/24

Vous pourrez :

- consulter et mettre à jour votre dossier,
- payer votre loyer,
- formuler une demande...

MUNISSEZ-VOUS
DE VOTRE
NUMÉRO CLIENT
ET CRÉEZ VOTRE
COMPTE
EN MOINS DE
3 MINUTES



Cliquez ici



<https://moncompte.vallishabitat.fr>

ET SI JE NE REponds PAS A L'ENQUÊTE ?



En cas de non-réponse ou de dossier incomplet dans un délai d'un mois, vous vous exposez à l'application d'un supplément de loyer d'un montant plus élevé et au règlement d'une indemnité de **frais de dossier de 25 €**.



QUI DOIS-JE CONTACTER EN CAS DE DIFFICULTES ?

sls@vallishabitat.fr - 04 90 14 72 00